



# **PROJET DE LOI PORTANT RÉFORME DES RETRAITES**

## **INTERVENTIONS DES SÉNATEURS SOCIALISTES**

**DISCUSSION GÉNÉRALE EN SÉANCE PUBLIQUE**

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU MARDI 5 OCTOBRE 2010**

## CHRISTIANE DEMONTÈS, SÉNATRICE DU RHÔNE

En 1981, François Mitterrand, fidèle à ses engagements, demandait à M. Mauroy de mettre en place la retraite à 60 ans. En 2007, le candidat Sarkozy disait : « le droit à la retraite à 60 ans doit demeurer ». Au Medef, qui demandait un relèvement à 63 ans, il répondait : « Je n'ai pas de mandat pour faire cela ! ». C'était aussi le président du pouvoir d'achat... Les Français savent ce que valent ses promesses.

Ce débat est majeur pour notre pays, pour notre pacte républicain et pour les générations à venir. Réformer les retraites est impératif mais suppose la concertation ; Le Gouvernement prétend l'avoir menée ; en fait, il a simplement informé. Les syndicats ont été floués. Le Président est passé en force : c'est le sceau de ce gouvernement !

Ce n'est que duperie, les Français le savent. Avec les réformes de 1993 et 2003 -qui devaient être définitives, certains ont déjà vu leur pension baisser de 15 %. Nos concitoyens sont inquiets, les manifestations se succèdent mais vous n'écoutez rien. La loi est l'expression de l'intérêt général ; dans cette logique, notre groupe sera donc une force de proposition et non d'obstruction. A chaque article, nous proposerons une alternative.

Ce projet de loi est brutal car les ajustements se font sur moins de dix ans. Il est injuste car il pénalise les salariés qui ont commencé à travailler tôt, ceux qui ont été au chômage ou ont interrompu leur carrière. Nous devons maintenir les bornes de 60 et 65 ans. Vous dites que votre réforme est « efficace et équilibrée ». Qui peut vous croire, monsieur le ministre, quand le ministre de 2003, qui est le Premier ministre d'aujourd'hui, promettait que sa réforme financerait à 100 % notre système à l'échéance de 2020 ? Vous tablez sur une croissance de 2 % en 2011 ? Elle sera plus proche de 1 % ! Certains membres de votre majorité ont d'ailleurs critiqué l'allongement de durée de vie de la Cades et s'opposent à vos solutions de facilité ! Vous parlez d'équilibre, alors que vous opérez un scandaleux hold-up sur le Fonds de réserve des retraites. Nous proposons, au contraire, que le FRR soit préservé et abondé par une taxe sur les produits des établissements financiers.

La vérité, c'est que de nouvelles réformes seront nécessaires. Comment affirmer que ce texte préserve les

retraites par répartition ? Oui, il y a eu la crise, mais aussi les effets des exonérations, des niches fiscales et sociales, du bouclier fiscal. Cela ne représente pas grand chose, monsieur Vasselle ? Oui, mais ce sont des symboles ! L'échec est antérieur à la crise, qui a bon dos. Il fallait des réponses en matière d'emploi. Il faut une mobilisation en faveur de l'emploi des seniors, faute de quoi retarder l'âge de la retraite serait reporter le déficit de l'assurance vieillesse sur l'assurance chômage !

Comment évoquer la justice sociale quand l'effort repose à 85 % sur les seuls salariés ? Affirmer que les revenus du patrimoine sont mis à contribution est indécent, quand les bénéficiaires du bouclier fiscal continuent de toucher les chèques du fisc !

Il n'y a aucune justice dans la répartition de l'effort, pour ne pas parler d'équité ! Seulement 46 % des femmes contre 86 % des hommes valident une retraite complète. Votre justice, c'est de les contraindre à travailler deux ans de plus... Vous dites que celles qui sont nées après 1955 entrent plus précocement que leurs aînées sur le marché du travail ; vous semblez ignorer qu'elles sont les plus touchées par le développement massif du temps partiel. L'Observatoire de la parité relève qu'elles sont les grandes incomprises de la réforme ; la Halde que le passage à 67 ans sans décote risque de les pénaliser plus que les hommes. C'est pourquoi les deux délégations aux droits des femmes suggèrent de maintenir la limite à 65 ans.

Vous dites vouloir sanctionner les entreprises qui n'appliquent pas l'égalité salariale entre les sexes ; je crains qu'elles ne le préfèrent, comme les maires qui paient l'amende pour ne pas construire des logements sociaux ! Les carrières longues ? Ceux qui ont travaillé avant 17 ans devront cotiser deux ans de plus. La pénibilité ? L'écart d'espérance de vie entre un cadre et un travailleur manuel est de sept ans. Et l'état de santé à 80 ans n'est guère prévisible à 60. Vous confondez pénibilité et invalidité ! Nous défendons de la pénibilité une vision collective.

De ce texte dépend notre avenir collectif. Il doit être porteur d'espoir pour tous, dans la justice sociale et l'efficacité.

## **JEAN-PIERRE GODEFROY, SÉNATEUR DE LA MANCHE**

Vous avez dit, monsieur le ministre, que cette réforme était une première mondiale ! Rien que ça... C'est présomptueux et inexact : d'autres pays avant nous se sont penchés sur la question des retraites. Le gouvernement Jospin s'en est également préoccupé. Quant à la générosité des mesures proposées, elles ne concernent que 30 000 personnes, alors que deux millions de Français ont des conditions de travail pénibles. Selon le Président de la République, il n'y aurait plus de métier pénible en France ! Allez donc le demander aux ouvriers de la voirie, aux ouvriers à la chaîne, aux ouvriers du BTP, aux caissières ou aux marins pêcheurs ! Il avait également dit, il y a deux ans, que quand il y a des grèves, cela ne se voit plus.

Aujourd'hui, il en va de même avec les grèves que le Gouvernement feint de ne pas voir. Si l'espérance de vie s'est allongée, les différences sont grandes entre les catégories sociales ! La qualité de vie sans incapacité est également bien différente... Prendre en compte la pénibilité du travail est donc essentiel. Mais vous restez dans une logique individuelle. Derrière le brouillard des mots, ne serions-nous pas en présence d'un détournement de la législation actuelle, sur les AT-MP ? Le dispositif prévoit des progressions mais rien pour les maladies à effet différé. Tout est fait pour faciliter la vie des employeurs, mais pas celle des salariés ! Et ce n'est pas la réforme de la médecine du travail prévue ici qui va arranger les choses ! Personne n'est dupe : chacun a compris que la combinaison de ces deux réformes n'a qu'un seul objectif : permettre au patronat de limiter au maximum les départs anticipés.

Un mot d'abord sur la méthode. Introduire une réforme de la médecine du travail par amendements dans le projet de loi sur les retraites, c'est couper l'herbe sous le pied des partenaires sociaux et réduire considérablement la portée de cette réforme.

Je sais gré à notre rapporteur, Dominique Leclerc, d'avoir essayé de clarifier le texte adopté par l'Assemblée nationale mais cela ne change pas l'équilibre d'une réforme qui ne fait que reprendre l'ensemble des dispositions du « protocole d'accord sur la moderni-

sation de la médecine du travail » que le Medef a tenté, sans succès, d'imposer aux organisations syndicales il y a un an. C'est pour cela que cette réforme fait l'unanimité contre elle.

Une réforme est nécessaire, mais pas celle-là. Nous vous proposerons donc un certain nombre d'amendements pour améliorer le sort des salariés.

---

## **RAYMONDE LE TEXIER, SÉNATRICE DU VAL D'OISE**

La réforme des retraites serait la seule réponse à l'allongement de la durée de la vie. Mais c'est faire l'impasse sur le plein emploi. Avec un jeune sur quatre au chômage, la productivité française repose sur les 24-55 ans. La question de l'emploi est donc primordiale. En France, la situation est tendue aux deux bouts de la pyramide des âges. L'emploi des jeunes se situe à un niveau très bas : 20 points de moins qu'en Allemagne et en Grande-Bretagne. La question de l'insertion sur le marché du travail concerne tous les jeunes, diplômés compris. Que fait le Gouvernement ?

Quand aux seniors, le taux d'emploi stagne autour de 38 %, loin derrière les pays scandinaves. Là où, ailleurs, on est considéré comme actif, on est pris pour un improductif en France.

Quand une personne sur deux est au chômage au moment de prendre sa retraite, il est facile de repousser l'âge de la retraite pour gratter 1 ou 2 milliards, sur le dos des plus fragiles. En échange de la nécessité de travailler plus longtemps, on obtient la baisse des pensions.

Le simple fait de poser la question de l'augmentation des cotisations sociales, donc patronales, est tabou. Le Medef n'en veut pas. L'évaluation du coût de ce projet de loi pour l'Unedic a-t-elle été faite ?

Les pays qui ont réussi à réformer leur système de retraite, comme la Suède ou la Finlande, l'ont fait grâce au consensus de leurs concitoyens. Son secret ? Avoir d'abord mis en place un plan quinquennal pour l'emploi des plus de 45 ans.

C'est le succès d'une stratégie préventive, s'intéressant à tout le cycle de la vie au travail.

Vos ajustements comptables ne préservent même pas le système : ils ne font qu'en durcir les exigences sans en réduire les injustices. Construire un consensus est long et difficile, mais c'est offrir à une société un outil ; pour se repenser et choisir son avenir. C'est ce à quoi les socialistes se sont attelés.

---

**GISÈLE PRINTZ, SÉNATRICE DE LA MOSELLE**

Les femmes sont les grandes perdantes de cette réforme. A la télévision, dans les cortèges, elles s'insurgent contre l'injustice dont elles sont victimes. Elles doivent être traitées dignement.

Elles ne sont que 41 % à avoir une retraite complète contre 85 % des hommes ; quatre sur dix perçoivent moins de 600 euros par mois, contre un homme sur dix ; elles touchent des pensions bien inférieures, parce qu'elles occupent souvent des emplois à temps partiel et sont moins rémunérées. En charge des enfants et faute de structure d'accueil adaptées, elles doivent souvent interrompre leur carrière. A l'heure de la retraite, elles se trouvent ainsi sanctionnées une nouvelle fois. Nombre d'entre elles doivent choisir entre payer la facture de gaz, les soins ou deux repas par jour !

Le Gouvernement allonge cette période de précarité, faisant fi des femmes qui devront travailler jusqu'à 67 ans sur une chaîne de montage ou dans une exploitation agricole. Seront-elles encore performante à cet âge ?

Les fonctionnaires ayant quinze ans de service et mères de trois enfants voient leur avantage disparaître ; nombreuses sont celles qui m'ont saisi et ne comprennent pas le mépris du Gouvernement.

La Délégation aux droits des femmes a fait onze recommandations ; elle prône le maintien à 65 ans sans décote pour les femmes ayant interrompu leur carrière

pour élever un enfant ou soigner un parent, ainsi que le calcul de la pension sur 100 trimestres. Nous souhaitons aller encore plus loin avec nos amendements.

Après avoir joué l'autruche, le Gouvernement laisse espérer de timides ouvertures, notamment sur la sanction des entreprises qui ne respecteraient pas l'égalité salariale. Pourquoi ne pas avoir appliqué la loi Roudy ?

Quelle formidable occasion gâchée : nous n'approuverons pas ce projet de loi injuste et inefficace.

---

**JEAN DESESSARD, SÉNATEUR DE PARIS**

Trois millions de Français dans la rue samedi dernier, l'opposition de toutes les organisations syndicales et le Medef pour seul soutien : votre conception du dialogue social est bien étrange... Les manifestants savent ce dont ils parlent : de souffrance, d'injustice, du gouffre qui sépare les plus riches des plus pauvres. Ils savent que votre réforme est injuste et subodorent qu'elle sera inefficace. Je pense, moi, qu'elle est un contresens historique.

Nous ne sommes plus dans les années 60. Il ne suffit plus de le vouloir pour trouver un travail ; la croissance n'est plus ce qu'elle était ; vous surestimez, dans vos prévisions financières, l'amélioration de la situation économique, comme l'a d'ailleurs noté le rapporteur pour avis de la commission des finances. Toute réforme doit s'appuyer sur des bases réalistes.

Parlons emploi. Vous voulez faire travailler les seniors deux ans de plus, mais 45 % d'entre eux sont au chômage entre 55 et 65 ans : comment trouveraient-ils du travail à 60 ans quand ils n'en trouvent pas à 55 ans ! Pourquoi ne pas mettre les mesures annoncées en oeuvre pour les chômeurs d'aujourd'hui ? Idem pour les jeunes ! Voilà qui apporterait des milliards d'euros de cotisations ! Mais comme les seniors ne retrouveront pas d'emploi, vos calculs économiques sont faux ; les pensions diminueront !

Il faut remédier aux retraites misérables, au développement de la précarité, aux inégalités entre hommes et femmes. Que proposez-vous contre les retraites chapeau, le cumul entre retraites et hauts salaires ?

Quelle sera notre société en 2050 ? Notre économie ? La part du travail dans la création de richesses ? Il faut changer de logiciel ! L'activité humaine dépendra de notre capacité à limiter les pollutions, à préserver les ressources, à penser autrement production et consommation -pourquoi pas à envisager de travailler moins pour travailler tous. La réforme de 2003 devait régler les choses, mais il y a eu la crise : voilà le paramètre imprévu ! Monsieur le ministre, comment comptez-vous éviter de nouvelles crises ? Quelle politique le Gouvernement entend-il mener pour protéger nos concitoyens des prédateurs financiers et autres détenteurs de capitaux flottants ?

Où est l'ambition ? Où est le progrès social ? Le débat sur les retraites n'est pas que technique : il touche à notre vision de la société de demain. Les millions de manifestants vous demandent de respecter l'humain. CPE, remise en cause du droit de grève, autorisation du travail dominical : le Gouvernement veut des salariés corvéables à l'économie du profit maximum. Ce projet est une catastrophe sociale, qui va aggraver les conditions de vie de nos concitoyens.

---

**JEAN-ÉTIENNE ANTOINETTE, SÉNATEUR DE LA GUYANE**

A des milliers de kilomètres de la métropole, le taux de chômage explose, les prix dépendent d'un système de comptoirs d'un autre âge, les femmes, souvent matriarches, sont condamnées à des retraites de misère. C'est pourquoi je suis opposé à ce recul de l'âge de la retraite.

L'outre-mer, une fois de plus, est victime de discrimination. Comment aborder sérieusement une réforme des retraites sans traiter des prix, de l'emploi, des revenus, du développement économique, de l'insertion des jeunes ? On peut ainsi arriver à des mesures parfaitement inéquitables au nom de l'égalité !

Deux écueils sont à éviter, l'inertie et l'arbitraire. L'inertie s'est manifestée en matière d'observation des prix ; on attend encore les décrets de la dernière loi sur le sujet. L'arbitraire, en matière de retraite des fonctionnaires d'État, n'est plus à démontrer. L'État règle ses comptes avec lui-même mais oublie le secteur privé, les agriculteurs, les mères de famille.

Le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) peine à remplir sa fonction compensatrice. Quant aux fonctionnaires retraités, ils voient leurs revenus fondre. Existe-t-il un prix spécial « retraités locaux » dans les supermarchés ?

Contrairement à ce qui avait été prévu, le Gouvernement n'envisagerait pas d'alternative à l'IRT. Que vaut sa parole ? Les 3 millions d'ultramarins veulent être traités comme des Français à part entière ; leur seul tort est d'habiter loin de Paris. Osons la vérité des chiffres ! Je ne voterai pas ce texte, inéquitable pour les ultramarins.

---

**YVES DAUDIGNY, SÉNATEUR DE L'AINES**

Vous n'entendez rien. Ne sentez-vous pas la colère monter dans les rues de France contre cette injustice ? Une réforme de cette importance, qui touche à l'espoir et à la qualité de vie, doit d'abord, dans le contexte actuel, être acceptée. Or votre projet est rejeté parce qu'il n'est pas crédible, parce qu'il est injuste, parce qu'il repose sur une équation financière impossible. Le financement de l'équilibre à l'horizon 2018 ressemble à une opération de maquillage. Les 18,6 milliards attendus des seules mesures d'âge reposent sur des hypothèses irréalistes. Pour remédier aux écarts prévisibles, il est déjà prévu de prendre plus à l'Unedic pour donner à la Cnav ! Une croissance inférieure à 2 % ne permettra pas de créer d'emplois.

Entre l'âge moyen de départ et l'âge de liquidation, il y a deux années passées aujourd'hui en invalidité, au chômage ou au RSA ; vous en ajoutez deux autres à la charge soit de l'assurance maladie, soit de l'Unedic, soit des conseils généraux.

Ce transfert coûtera entre 440 et 530 millions d'euros.

La grande majorité des salariés ne pourront travailler jusqu'à 67 ans, faute d'emplois, ni ne le voudront au regard de la dégradation des conditions de travail.

Le financement « d'équilibre » ne résiste pas à l'examen. En outre, vous allez faire main basse sur le fonds de réserve des retraites qui ne devrait être utilisé qu'à partir de 2020. Cette décision est irresponsable. Prêtez l'oreille aux parlementaires de votre majorité qui s'opposent à ce siphonage. Rendez aux Français les 100 milliards d'allègements de charges que vous avez offerts aux entreprises et aux plus riches. Cessez de tailler dans les dépenses, demandez un effort justement réparti entre les revenus du capital et les salaires.

On peut trouver 80 milliards, de façon pérenne et équilibrée. Une politique alternative est possible et nous en ferons la démonstration. Une retraite universelle et choisie est possible. Il faut aller à rebours de votre projet comptable de régression sociale.

Le choix d'un nouveau contrat social, nous le mettrons en oeuvre pour la France.

---

**EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ DÉFENDUE PAR BERNARD CAZEAU, SÉNATEUR DE LA DORDOGNE**

Le peuple de France attend beaucoup du Sénat, il attend une véritable justice. Cette réforme ne passe pas car elle est en rupture avec les principes de notre pacte social : rupture d'égalité entre citoyens, au détriment des femmes et des travailleurs aux carrières pénibles ; rupture de l'équilibre du financement.

Le Préambule de 1946 reconnaît pourtant à la femme des droits égaux à ceux de l'homme. La Nation garantit à tous, notamment aux vieux travailleurs, la sécurité matérielle et des moyens convenables d'existence. Nous en sommes loin, nous en serons encore plus loin ! Point de progressivité fiscale dans votre texte, en violation de la Déclaration des droits de l'homme.

Votre projet s'expose donc à l'irrecevabilité.

En quinze ans, quatre textes sur les retraites ont promis l'équilibre des comptes. Or, le déficit de la branche vieillesse atteint 9 milliards. Vous jouez cette fois sur les mesures d'âge. Cette réforme technocratique va engendrer une déroute aussi bien financière que sociale !

Loin de l'imagination nécessaire, nous n'avons qu'un rafistolage... Quel cynisme : tant pis pour ceux qui voient leur date de départ brutalement reculée ! Prétendre qu'il s'agit de préserver les revenus des personnes âgées est un argument mensonger : personne ne travaillera jusqu'à 65 ans. Les entreprises ne le voudront pas ! Les travailleurs seront obligés d'attendre dans des conditions inacceptables, à commencer par les plus défavorisés, comme les jeunes, les chômeurs âgés ou les femmes, dont la situation est déjà intolérable. A propos, qu'est devenue la promesse du candidat Sarkozy de réaliser l'égalité salariale en 2010 ?

Il faut accepter de renoncer à reporter la borne des 65 ans, accepter de répondre à la situation des salariés affectés à des tâches pénibles. Pirouette bien malhabile que de réduire la pénibilité au handicap ! Il est prouvé que les conditions de travail ont un impact sur l'espérance de vie. Oubliez les oukases de Mme Parisot, ouvrez les négociations, laissez partir les plus usés à 60 ans, sans examen médical obligatoire !

Rejetée par deux Français sur trois, cette réforme soulève la colère sociale. Voulez-vous en faire un outil pour remobiliser votre électorat ? Cette réforme est un renoncement, un chantier partiel et partial. Les Français ne s'y trompent pas : 77 % des 18-24 ans estiment que les choix du Gouvernement seront source d'injustice. Aux yeux de la jeunesse, vous conduisez la politique du désespoir. Pour nous, elle est bien irrecevable.



**Groupe Socialiste du Sénat**

**Le Bulletin du Groupe socialiste du Sénat**

avec la participation des collaborateurs du groupe

**Coordination : Nicolas BOUILLANT**

**AÏCHA KRAÏ**

Secrétaire de rédaction - publication - réalisation et conception

Contact : 01 42 34 38 51 Fax : 01 42 34 24 26 - a.krai@senat.fr

**Site du groupe socialiste : <http://www.senateurs-socialistes.fr/>**

Reprographie : Sénat